



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 JUIN 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	13
- votants	13
- pouvoirs	0

DATE DE CONVOCATION : 01/06/2015

DATE D'AFFICHAGE : 01/06/2015

*L'an deux mille quinze, le cinq juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY
Bernard.*

Présents MM. FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR
Bernard, LETT Martine, STENGER Blandine, SCHLEGEL
Régis, LOTZ Aline, STERN Didier, SCHEIBER Yves, PEIFER
Michelle, TOUSCH BENMEDJEBER Nathalie, ERTZSCHEID
Alphonse, NACHI Lahcène

Absents BECKMANN Pierre, KREMER Michael

Pouvoirs

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2015
- 3) Création d'un service d'Instruction mutualisé des autorisations d'urbanisme par la CASC - Convention

M. le Maire démarre la séance à 19 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum, avec 13 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Avant de débiter l'examen du seul point inscrit à l'ordre du jour, il sollicite le conseil municipal pour l'inscription d'un point supplémentaire. La CASC a fait parvenir un courrier par lequel il demande aux communes membres de délibérer sur la répartition du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Yves SCHEIBER secrétaire de séance.

2. Approbation des procès-verbaux

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 09 avril 2015.

3) DCM 2015/27 - Création d'un service d'Instruction mutualisé des autorisations d'urbanisme par la CASC – Convention

Le Conseil Municipal Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

4) DCM 2015/28 - Avis sur la répartition dérogatoire du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable pour l'application de la répartition dérogatoire « libre » afin que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences prenne intégralement en charge la contribution totale du fonds de péréquation de l'ensemble intercommunal de l'année 2015 pour un montant total de 1 095 416 €.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été délibéré, le maire déclare la session close. La séance est levée à 19 h 30.

Le secrétaire de séance
Signé : Yves SCHEIBER

Le Maire,
FOUILHAC-GARY Bernard



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fouilhac-Gary Bernard', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SARRGUEMINES CONFLUENCES' around the perimeter and a central emblem featuring a globe and a star.